



PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR FFCC 2022 – N°4	
DATE DU CD	19 Septembre 2022 à 18h30
EMETTEUR	Mr Le Président / Nicolas TRIOL
REDACTEUR	Madame la Secrétaire FFCC / Marie José QUEREL
DESTINATAIRES	Mesdames et Messieurs les élus du Comité Directeur
Membres présents : 23	Nicolas TRIOL - Joël DIJON – Marie José QUEREL - Inès HUGON - Benjamin BLANC - Éric MAURAS - Alain FOUCARAN - Christel BESSER - Cathy BLANCHARD - Chantal BOURELLY - Laura CAVALLINI - Serge DELESTY - Laurent ESTEVE - Romain FOUQUE - Patrick GARCIA - Monique GIMENEZ - Stéphane IOCHUM - Mathieu LAPIERE - Alain LYON - Raoul MAILHAN - Président A.P.C.C Nicolas MANCHON - Myriam NESTI – Valérie THER <u>Invités :</u> Cyril GARCIA - CTS FFCC (excusé) Adile BENAFITOU – Gestionnaire « compétition et calendrier » (excusé)
Membres absents et représentés : 3	Représentant la Fédération des Manadiers Patrick LAURENT (procuration donnée) - Jean Marie VENTURA (procuration donnée) - Jacques BOISSIER (procuration donnée)
Membres absents non représentés : 8	Magalie RENAUD - Christophe PELLENC - Hedi CHEBAIKI - Hubert ESPELLY - Vincent RIBERA - Jean Marc SOULAS - Serge GARCIA (excusé) - Youssef ZEKRAOUI
Quorum pour délibérer	Plus d'1/3 des membres présents. Quorum conforme pour délibérer

Présentation de Geoffrey Sabatier, animateur fédéral et essai de la nouvelle animation « réalité virtuelle » en immersion totale en manade et dans l'arène, pour les élus du Comité Directeur


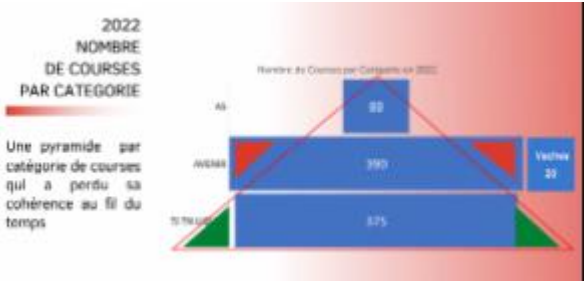
Le Président Nicolas TRIOL ouvre la séance à 19h02

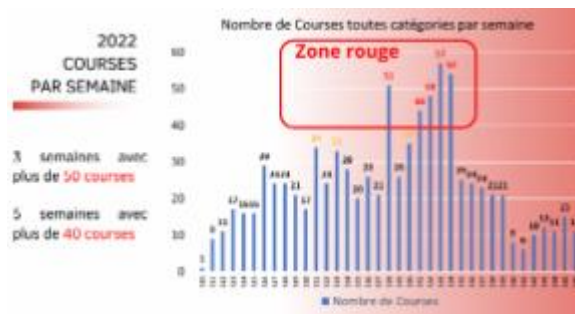
DELIBERATIONS ET DECISIONS

	Quorum
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Le Comité directeur est composé de 34 membres élus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 membres présents ▪ 3 membres absents et représentés (procurations) ▪ 8 membres absents non représentés <p>Le Quorum pour délibérer est atteint (minimum 12), le Comité Directeur peut donc dérouler l'ordre du jour et délibérer.</p> <p><u>Article 13 des Statuts FFCC.</u></p> <p>Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.</p>

	Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix Le Comité Directeur peut valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour
--	---

Sujet N°1	Approbation du P.V du Comité Directeur du 25 Juillet 2022
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	La Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL propose de délibérer sur le PV du Comité Directeur du 25 Juillet 2022
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 26
Décision	Le P.V du Comité Directeur du 25 Juillet est : Approuvé à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/ Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL/ Salariée FFCC Karine ROUX
Comment on communique	Publication site FFCC

Sujet N°2	Calendrier des Courses Camarquaises 2023. <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et analyse des problématiques identifiées depuis des années dans l'organisation des calendriers de courses camarquaises. - Retours des différentes consultations et sur les trois réunions départementales. - Présentation d'une proposition de modifications des conditions d'élaboration et d'acceptation du calendrier 2023 - Echanges et passage à l'approbation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	Le Président Nicolas TRIOL projette le document de travail élaboré en amont, et en concertation avec la commission « Calendrier ».
	 



- ORIENTATIONS 2023
- ★ Rééquilibrer la cohérence de la Pyramide
 - ★ Régler les excès identifiés sur le calendrier 2022
 - ★ Réduire fortement les tensions sur le calendrier Avenir
 - ★ Renforcer le nombre de Courses de 12 et mieux valoriser cette catégorie
 - ★ Améliorer la qualité des Courses par une meilleure gestion du Calendrier 2023
 - ★ Être plus attentif à la santé de nos routeurs

- COURSES TOUTES CATEGORIES 2023
- OBJECTIFS :
- Maximum 8 Courses toutes catégories par journée
 - Maximum 2 Courses As par journée
 - Maximum 4 Courses Avenir par journée
 - Maximum 40 Courses par semaine
 - Maximum 1 course par jour dans une arène (jour ou nuit)



COURSES DE LIGUES 2023



OBJECTIFS

144 Courses - 4 par Semaine / Temps de repos
Principes de base (ajustés selon situations) :

- Les Mercredis 1 (Lundi ou mardi peut remplacer mercredi)
- Les Vendredis 2
- Les Samedis 1



REGLES D'ATTRIBUTION

- Par organisateur, on situe par 2 le nombre de Courses de Ligues attribués sur calendrier 2022 et nombre non ordi on arrondi au nombre supérieur.
- Les organisateurs ayant fait les efforts attendus sur la programmation de courses de taureaux jeunes ([progression par rapport à 2022](#)) seront prioritaires dans le choix des jours et des dates.
- Pas de Ligue en Pistes A, Et B (sauf Clubs Taurins et Parc Régional de Camargue)



COURSES DE TAUREAUX JEUNES 2023



OBJECTIFS

+ 80 Courses TJ



VALORISATION DE LA CATEGORIE

- Création du Championnat de France des Taureaux Jeunes (voir TT)
- Points Qualité et non attribués
- Finale au calendrier
- Récompenses Reseteurs Taureaux
- Intégration à Soirée des Prestiges.



COURSES DE TAUREAUX JEUNES 2023



OBJECTIFS

+ 80 Courses TJ



REGLES D'ATTRIBUTION

Au coeur des objectifs fixés:

- Maxi 8 Courses par journée
- Maxi 40 Courses par semaine

En remplacement des Ligues non attribuées.

En remplacement des Courses Avenir non attribuées

En complément quand le calendrier le permet.



LES CRITERES D'ARBITRAGE POUR LE CALENDRIER AS 2023



Article 102

Aucune demande de course ne peut se rajouter au calendrier : le jour des fêtes votives, des Fêtes de Club Taurin et le jour de leurs finales locales sans l'accord du Club Concerné (année de référence 2018)



Nombre par journée

2 Courses maximum par journée



Répartition territoriale

Si 2 Courses : Objectif

- 1 Languedoc et 1 Provence



LES CRITERES D'ARBITRAGE POUR LE CALENDRIER AVENIR 2023



OBJECTIFS

- 80 courses
4 Courses maximum par journée



Article 102

Aucune demande de course ne peut se rajouter au calendrier : le jour des fêtes votives, des Fêtes de Club Taurin et le jour de leurs finales locales sans l'accord du Club Concerné (année de référence 2019)

LES CRITERES D'ARBITRAGE POUR LE CALENDRIER AVENIR 2023

- Réduction par organisateurs**
Sur la base du Calendrier Initial 2022
- Organisateurs ayant 10 courses et plus programmées à l'avenir en 2022 doivent réduire minimum de 2
 - Organisateurs ayant de 6 à 9 courses à l'avenir programmées en 2022 doivent réduire minimum de 1

- Courses période Fêtes Votives**
- De 1 juillet au 31 Août, pas de possibilité de programmer des Courses Avenir hors cadre fêtes votives et hors Trophées Historiques sur plusieurs journées*
 - Pour les autres fêtes votives avant le 1 juillet et après le 31 août, les courses sont prioritaires au calendrier quand il y a dépassement des objectifs

LES CRITERES D'ARBITRAGE POUR LE CALENDRIER AVENIR 2023

- Maximum Avenir / Fete Votive**
- Maximum 3 courses Avenir par Fete votive de 5 jours et plus
 - Maximum 2 Courses Avenir par fête votive de moins de 5 jours.

- Courses Gratuites**
Les Courses Avenir gratuites en 2022 les dimanches du 1 juillet au 31 Août ne pourront être programmées en 2023 qu'en Courses de Tauraux Jeunes ou devenus payantes

- Non prioritaire**
- Piste A : Non prioritaire dans les objectifs

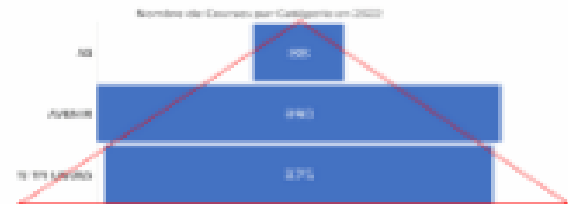
OPTIONS A UTILISER SI BESOIN POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

- Fêtes votives**
- Dans chaque Fete votive, laisser une journée sans course camarguaise corne nue
 - Possibilité de remplacer par Journée Detection en collaboration avec une Ecole de raseurs.
- Exclusions**
Pistes B pour courses Avenir (hors Clubs taurins)

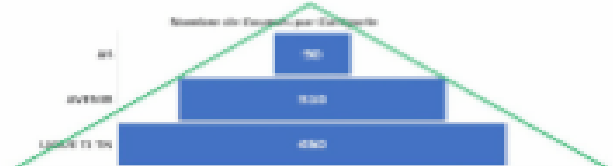
OBJECTIFS CALENDRIER 2023



2022



OBJECTIF 2023





Après débats, analyses et échanges, il est proposé de passer à l'approbation ce sujet.

Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 26
Décision	Les propositions de modifications des conditions d'élaboration du calendrier 2023 sont : Approuvées à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Envoi
Délais de mise en place	Semaine 39
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL/ La Commission « Calendrier FFCC »
Comment on communique	Courriers aux organisateurs pour demande de calendrier prévisionnel 2023

Sujet N°3	Echanges sur sujets divers
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Pas de Délibération	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Report des Finales du Trophée Taurin – Midi Libre – La Provence – FFCC</u> <p>Concernant les finales du 71ème Trophée Taurin, la directrice Julie ZAOUÏ souhaite connaître les possibles dates de report pour les finales AS et Avenir 2022.</p> <p><u>Pour 2022</u> : La finale du Trophée Avenir est prévue le 2 octobre - la Finale des AS est prévue le 9 octobre</p> <p>La directrice du Trophée Taurin propose ces dates de report :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour l'Avenir</u> : le 3ème dimanche d'Octobre soit le 16 octobre. Rappelons toutefois, que les reports des Finales sont prioritaires mais que rien n'est mentionné dans nos textes quant à une date définie. - <u>Pour les AS</u> : Si elle ne peut se dérouler le 9 comme initialement prévue, elle se ferait le 16. <p>Si les 2 Finales devaient être reportées, la Finale des As serait reportée au 16 octobre. Pour l'Avenir une date acceptable devrait être trouvée.</p> <p>Les élus du Comité Directeur approuvent à l'unanimité, la date du 16 octobre pour le report de la Finale As et Avenir en cas d'intempéries la Finale des As et de l'Avenir du Trophée Taurin Midi Libre – La Provence – FFCC</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Maison de la Course Camarguaise</u> <p>A la suite des courriers adressés aux Régions Paca – Occitanie, Collectivités, Communautés de Communes, PETR, des retours d'intérêt sont parvenus à la fédération. Des premiers échanges ont permis de voir l'intéressement de chacun sur le projet et le soutien qui pourra nous être apporté.</p> <p>A la date du 25 septembre, clôture de réception des courriers, l'élaboration du cahier des charges sera à préparer.</p>

Pas de Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 0
Pas de Décision	RAS
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	RAS

Le Président Nicolas TRIOL clôt la séance à 20h55

La Secrétaire Générale FFCC
Marie José QUEREL

